inévitable, contre lequel il est inutile de lutter. Copendant, nous avons déjà lutté contre le sort lorsque nous étions plus faibles que nous ne le sommes aujourd'hui, et nous avors triomphé. Ne donnons pas au monde le triste spectacle d'un peuple qui renonce volontairement à sa nationalité. Mais ce n'est pas là notre intention. Que l'on donne au peuple le temps de comprendre la question; qu'on le consulte par la voie des élections. C'est son droit, à moins que notre forme de gouvernement ne soit qu'une moquerie. Si la mesure est bonne, pourquoi craindre de la discuter? Si la constitution nouvelle que l'on veut nous donner doit durer des siècles, pourquoi ne pas essayer de la rendre nussi parfaite que possible? Pourquoi tant nous presser de l'adopter, avant même que de la comprendre ?- En résumé, j'objecte à la confédération qui nous est proposée, premièrement comme canadien, sans acception d'origine; secondement, comme Canadien-Français. D'un point de vue comme de l'autro, je considère la mesure comme une erreur fatale; et, comme Canadien-Français, je fais encore une fois appel à mes compatriotes, en leur rappelant qu'ils ont entre les mains un héritage précieux, sanctifié par le sang de leurs pères, et que c'est leur devoir de le transmettre intact à leurs enfants, comme ils l'ont reçu. (Applaudissements.) Les débats sont alors ajournés.

MARDI, 21 février 1865.

L'Hon. Sol-Gén. LANGEVIN — M. le PRESIDENT:—Ce n'est pas sans hésitation que je me iève en cette occasion pour prendre la parole dans cette chambre, car j'y vois les représentants de plus de deux millions et demi d'habitants, qui sont appelés à régler les plus grandes affaires du pays, et à s'occuper spécialement d'une question qui intéresse les destinées non seulement des deux Canadas, mais aussi de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Je dois avouer que j'éprouve une grande hésitation et une grande défiance de moimême, quand je considère l'importance de la mesure soumise à nos délibérations et les conséquences qui peuvent en résulter pour nous-mômes et pour nos descendants. Cette mesure est si grandiose, les intérêts qu'elle affectera sont si considérables, que l'on ne doit pas être étonné si je l'aborde avec défiance et hésitation. Cette question de la confedération se trouve liée aux intérêts

communs des empires et à la politique générale des peuples, car il n'est pas indifférent pour les grandes nations qui gouvernent le monde do savoir à qui appartiendront les provinces de l'Amérique Pritannique du Nord. Il suffit de relire l'histoire pour «avoir combien les nations s'intéressent à la création d'un nouveau peuple, et, dans cette circonstance, les mille voix de la presse nous disent combien la question de la confédération intéresse l'Amérique et l'Europe même, et avec quel intérêt les gouvernements suivent ce que nous faisons ici. Et cet intérêt est légitime et naturel, puisque la mesure actuelle est destinée à nous faire prendre rang dans la grande famille des nations. Cette question intéresse de plus tout spécialement l'Angleterre et les Etats-Unis, autant que nousmêmes. L'Angleterre a intérêt à voir ces provinces bien gouvernées et bien administrées; elle est intéressée à ce qu'elles soient prospères, libres, satisfaites et heureuses; elle a intérêt à ce qu'elles aient un bon gouvernement et qu'elles soient si bien gouvernées qu'elles ne soient pas à charge à la métropole, mais, au contraire, qu'elles devieunent puissantes et en position de pouvoir aider l'Angleterre dans certaines circonstances. D'un autre côté, les Etats-Unis ne doivent pas voir sans satisfaction les provinces de l'Amérique Britannique du Nord former une puissante nation. Ils doivent voir cela sans jalousie; ils doivent désirer que nous ne soyons pas une nation faible, afin que nous puissions maintenir notre neutralité, entretenir avec eux de bons rapports, et maintenir les relations amicales qui doivent toujours exister entre voisins. Mais si cette question intéresse l'Angleterre et les Etats-Unis, elle nous intéresse encore davantage, nous dont les destinées sont en jeu, nous dont la position est plus belle que celle qui a jamais été faite à aucun peuple; car il n'est pas donné à tous les peuples de pouvoir décider de leurs destinées en temps de paix, sans qu'ils aient à répandre de sang, et de se donner une constitution qui les mette en état de marcher dans la voie du progrès et décider en toute liberté de leur position dans le monde. En 1840, quand il s'est agi de faire l'Union des deux Canadas, nous n'étions pas dans une aussi belle position qu'aujourd'hui, puisque cette Union nous a été imposée malgré nous, et que jamais nous n'avons été consultés à cet égard. On se rappelle qu'à cette époque notre langue a été proscrite